

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois

Le Conseil Municipal

sous la présidence de

Le Dix-Sept Janvier à 19 heures 00

DATE DE CONVOCATION **12 JANVIER 2023**

DATE D'AFFICHAGE

12 JANVIER 2023

Étaient présents : de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.

M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 21 PRESENTS: 17 VOTANTS: 18

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Excusée:

- Mme MOUILLÈRE, pouvoir à Mme CHERVIN,

Absents

- M. HUSSON,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN,

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

OBJET: CONVENTION **AUTORISATION DE** PASSAGE AVEC LE SDE 03.

Monsieur le Maire explique que la Commune de Lapalisse a été sollicitée par le SDE 03 pour demander une autorisation de passage sur la parcelle ZC 5 au lieu-dit Lachat.

En effet, le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE03) a chargé la société Bouygues Énergies & Services de la rénovation de lignes électriques par la création d'un réseau enterré sur la commune de Lapalisse, au lieu dit Lachat.

La société Bouygues Énergies & Services réalisera les travaux suivants:

- création d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 146,5 mètres
- dépose du réseau aérien existant (supports, consoles, câbles).

Afin d'autoriser ces travaux, une convention d'autorisation de passage doit être signée avec le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le

ID: 003-210301388-20230117-AUTORIPASSAGE-DE

de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la Convention d'autorisation de passage sur la parcelle ZC 5 au lieu dit LACHAT avec le Syndicat Départemental d'Énergie de l' Allier

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

> Pour copie conforme, Jacques de CHABANNES, Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture

de VICHY, le

2 5 JAN. 2023

Le Maire,

Publié ou Notifié

2 4 JAN. 2023 Accusé de réception de la télétransmission

le:

